

MONSIEURS LES PRESIDENTS D'AAPPMA

J'attire l'attention aux présidents d'associations de pêche de la Saône et Loire, sur vos responsabilités que vous engagez et sur les risques qu'un président de Fédération de pêche peut déposer une plainte contre vous.

-La pollution d'hydrocarbure de la Société VEKA recyclage s'étend sur 2,5 km de longueur dans une zone située dans l'Arroux. Le préjudice subi par la société de pêche d'AUTUN s'élève à 16 800 €, estimation faite par IONEMA. (Fédération de Saône et Loire trop gourmande refuse la transaction). La fédération départementale de pêche de Saône et Loire, refait une autre transaction à l'amiable de 10 000 € (perte 6800 €). Le 6 mars 2010, lors du congrès de la fédération de pêche de S&L, organisé à Autun, nous apprenons que celle-ci gardera la totalité de la somme du préjudice de l'UGAPM et sans nous prévenir en 2009 il avait déjà encaissé l'argent, de quoi se mettre en colère. Déduction faite de la Fédé frais d'avocat (7000 €) d'où j'attends la réponse de ma lettre du 9 mars 2010 signés par le trésorier, secrétaire et moi-même, nous demandons la copie des factures supportées par la fédération et frais d'avocat sans réponse depuis, nous avons demandé le versement de 3000 € dû au préjudice subi, nous avons reçu seulement 1500 € en décembre 2010 Je n'accepte pas à me faire rouler dans la farine par le Président de la fédération de pêche, même si celui-ci va au bout de ses propos de l'AG d'Autun du 5 février 2012 et saisira l'avocat contre moi.

-L'élection du conseil d'administration des votes le 9 octobre 2011 de l'UGAPM sur les menaces du Maire d'Autun aux pêcheurs sur l'enlèvement du plan d'eau du Vallon et de l'étang des Cloix (Les causes : je dénonçais les pollutions de l'Arroux, barrage de St Andoche, les cormorans..). Pourquoi vous vous êtes immiscé à l'association UGAPM sur des promesses non tenus du Maire d'Autun et sur la protection du milieu aquatique ?, compte rendu des réunions depuis 2009 et lettre du Maire 8 juin et 23 juin 2011, pourquoi il ya eu des réunions pendant ma présidence sans que je sois invité ? qui est à la base une affaire de clarification et de position entre l'UGAPM et le Maire, pourquoi l'avoir transformé en conflit interne ?

Le résultat la fédération a pris quand même l'étang des Cloix pour faire le projet pêche à la mouche qui était auparavant notre projet avec plusieurs modes de pêche.

Le discours de M. GUYONNET a manqué d'objectivité et n'a été qu'une attaque virulente à mon encontre article jsl du 10/10/11. De ce fait les pêcheurs ont compris que leur Président de Fédération désirait que je ne sois pas réélu président, ce qui est contraire à toute morale et surtout contraire aux engagements de neutralité pris par la Fédération de Saône et Loire (lettre du 4 octobre 2011) Est-ce l'élection du président de la Fédération de pêche et du Maire pour l'AAPPMA d'Autun ? Mr Guyonnet est interviewé par Madame Desbrosses du JSL, il lui confirme que je dénonçais les pollutions ... et que M. le Maire n'était pas content, ce qui me coutera la présidence de l'UGAPM, Mr Palopoli a entendu distinctement ces propos et me les a rapportés. Le président de la Fédération est vraiment en contradiction sur ses propos en vu de l'article du 24 août 2011, il cite « En cas de pollution constatée, nous déclencherons toutes les procédures et alerterons la police de l'eau, la gendarmerie, la DDT et les médias, prévient-il. ». L'affaire du PCB, vraiment alarmant tout ça ?, toutes les instances parlent du problème des pollutions de nos rivières à travers la presse en S/L, rien n'est fait, pourquoi la Fédération de pêche ne prend-elle pas les choses au sérieux ?

-Trouvez-vous normal qu'un président de Fédé avec le maire de la commune participe et soutient le déclassement de l'étang de Sommant de 1ère catégorie à valorisation touristique pour pêcher les carnassières et les autres poissons 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ? article jsl du 23/03/2011, ce qui veut aussi dire qu'il n'est plus fédéral et cela derrière notre dos, encore une réunion ou je n'avais pas été invité. Ce n'est pas contradictoire avec les dates d'ouvertures et de fermetures de pêche de la Fédé de S/L et sur les parcours en No-kill en S/L ? Est-ce contradictoire avec les objectifs de la Fédération sur la protection des carnassiers et des quotas ?

-Le problème des cormorans est revenu sur la sellette et le Maire d'Autun a admis publiquement son incompetence en renvoyant la responsabilité au Préfet alors que sans son accord pour les tirs, le Préfet ne peut accorder d'autorisation dans le domaine privé. Il est tout à fait possible de tirer les cormorans au plan d'eau du Vallon et en 2^{ème} catégorie, le Maire est le premier OPJ de sa Ville. Très regrettable que le président de la Fédération de pêche n'a pas soutenu le Préfet de S/L sur ces inexactitudes ou mensonges. D'autant que je suis toujours en attente de réponse au sujet des cormorans du 22 décembre 2010, ou est passé la pétition des cormorans signés par les pêcheurs ? à quoi sert la commission cormoran de la Fédé depuis 2009 ? Il y a-t-il une contre partie entre la Fédération et le maire ? Ma présidence pour me faire taire, pollutions, cormoranscontre l'étang des Cloix ?

-Soufflé n'est pas jouer ! L'UGAPM avait comme projet de créer un réservoir de pêche à la truite avec plusieurs modes de pêche qui aurait été le premier en Saône et Loire, une réunion que nous avons pas été convié, nous avons été invités le vendredi 11 juin et celle-ci a eu lieu par la Fédération jeudi 10 juin 2010 à la Mairie d'Autun. Le bail a-t-il été dénoncé ?, suite à la réunion du 17 novembre 2011 la Fédération est-elle détenteur de l'Etang des Cloix ? alors que c'est l'UGAPM qui détenait les baux de cet étang. D'après les informations par la presse la Fédération de pêche de Saône et Loire va réaliser ce projet avec l'accord de la ville d'Autun article du JSL le 28/11/2011. Trouvez-vous cela normal ? C'est quoi ces réunions non invités l'étang de Sommant, l'étang des Cloix ?

-Stop aux filets des professionnels devant l'entrée des frayères à brochets, la Fédération de S/L doit mettre en place un arrêté en réserve temporaire de février à mai, sur les 200m amont et aval de cette frayère. Les présidents d'AAPPMA concernés doivent être invités aux réunions fédérales avec les professionnels et débattre des contraintes de ses filets sur l'impacte des sandres, et de protection des brochets indigène sur certain secteur.

-La Fédération a laissé tomber l'AAPPMA Mussy Sornin ! L'étang de Beauverney est un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de pêche article du jsl le 03/03/2012. A quoi sert réellement la caisse de compensation ? N'est-elle pas pour aider les petites Associations ? Est-ce que les fonds de la caisse de compensation sont pour la valorisation que des plans d'eau Fédérale et de certain ami ? Alors qu'il est prêt à dépenser sans compter entre 30.000€ à 70.000€ pour l'étang des Cloix article du jsl le 28/11/2011, rappel Autun a un parcours de pêche a la truite mouche dans le Méchet, un parcours d'Ombre prévu sur la Celle en Morvan et un bas de laine de 65.000 €

-A quand l'harmonisation des dates d'ouvertures et fermetures du carassier ? Côte d'Or ouvre le 2 juin alors que la Nièvre et l'Yonne ouvrent le 1er mai et la Saône et Loire le 12 mai. Je rappelle la prise à l'unanimité lors d'un vote des fédérations sur l'ouverture en commun, pourquoi le président de la Fédé a voté le 1^{er} mai ? Hors à l'AG d'Autun en mars 2010 l'ensemble des présidents ont votés contre cette date d'ouverture du 1er mai. Pourquoi êtes-vous si contradictoire ?

-Pourquoi la Fédération refuse d'aider la 1^{ère} fête de la pêche et de la chasse de l'AMEICAG à Gueugnon article la renaissance le 16/03/2012 ? Cette manifestation a pour but de promouvoir la faune, la flore, la nature et d'initier la jeune génération à ses loisirs sportifs. Quel est l'objectif réel si ce n'est pas de promouvoir la pêche de loisirs ? Pourquoi ne pas laisser une association ou club de pêche assurer l'animation ?

Pourquoi la Fédération de pêche ne répond pas aux questions lors des AG et aux réunions de bassins, j'attends mes réponses depuis 2009 ? Attendez-vous 2013 les prochaines élections de la Fédération pour réaliser les projets ?

Pensez-vous que le président de la Fédération assure intégralement les obligations légales et statutaires ?

En 2011 les ventes des cartes de pêche en Saône et Loire ont augmentés grâce aux AAPPMA, Le président de la Fédération vous a-t-il remercié dans l'article du JSL le 12/02/2012 et le 10/03/2012 pour votre travail de bénévole, pour l'énergie dans votre association ?

Il y a-t-il que les ventes de cartes de pêche qui compte pour la fédération ?

« Mr Guyonnet, heureux président de la très dynamique fédération départementale de pêche fier de la progression des effectifs et des ventes de cartes de pêche » Qui vend les cartes de pêche ? Qui fait la gestion des cartes et transmet les chèques CPMA, Caisse de compensation, cotisation Fédérale ? Qui paye les ristournes des cartes de pêche aux dépositaires ? Qui paye les erreurs sur les cartes de pêche ?

8 années à la Fédération de la pêche, 5 ans trésorier, 3 ans président, conseiller municipale de Macon chargé de la préservation des milieux aquatiques et de la politique de la Saône, il y a-t-il eu du changement sur la protection des milieux aquatiques ?

LES ENGAGEMENTS ONT-T-ILS ETE TENUS DEPUIS 2009 ? GESTION DE L'EAU ? COMMUNICATION ? PROMOTION DE LA PÊCHE ? GESTION PISCICOLE ? LUTTE CONTRE LES ESPECES INDESIRABLES ? GESTION DE LA FEDERATION ? DOMAINE PISCICOLE ? CONCERTATION ET INFORMATION INTER-DEPARTEMENTALE ? CAISSE DE COMPENSATION ?

VOUS DEVEZ AGIR MAINTENANT CONTRE LE MANQUE DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION DE LA FEDERATION DE PÊCHE QUI EST VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR, AINSI AVOIR DES REPONSES SUR VOS CONTRAINTES DE VOTRE AAPPMA POUR FAIRE AVANCER VOS PROJETS

EN 2014 ENGAGEONS NOUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DE PÊCHE DE SAÔNE ET LOIRE, UN VRAI ENGAGEMENT AUPRES DES AAPPMA, DES PÊCHEURS, POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L'eau c'est la vie ! La qualité de l'eau est un enjeu pour notre loisir-pêche d'un développement durable

Les candidats ne devront pas être composés seulement des plus grandes AAPPMA comme en 2009, tout pêcheur peut être membre du conseil d'administration de Saône et Loire une vraie démocratie, un candidat seul n'a aucune chance d'être élu a la fédération de pêche de Saône et Loire

**Contacté moi et engagez-vous auprès des pêcheurs de loisirs, sportifs, clubs, engageons nous auprès de nos enfants pour l'avenir de la faune et de la flore du milieu aquatique
José GRANADO au 06 79 72 06 69 ou jose.granado@hotmail.fr**